



L'assurance contre les pertes d'exploitation

Comment préparer la preuve de perte.



Contact :

Emmanuel Giner
CPA, CMA, PAA



eginer@gplassurance.com
☎ 514-788-4582

gplassurance.com

Les services de professionnels reconnus

• Une expertise inégalée du marché de l'assurance

• Des conseils sur la façon de minimiser et gérer votre risque

• La défense de vos intérêts à la suite d'une réclamation

• Des solutions à des problèmes complexes

Êtes-vous en mesure de quantifier l'impact d'un sinistre sur vos revenus? Que vous soyez dans le secteur du détail, de la distribution, manufacturier ou industriel, GPL peut vous aider. Bien que 80 à 90 pour cent des réclamations en pertes d'exploitation sont pour de courtes périodes, soit de deux à six mois, vous devez vous préparer à répondre aux questions comptables des spécialistes que les assureurs assigneront à votre dossier.

Au moment d'établir le relevé des dommages, vous devez prouver qu'il y a eu une baisse d'achalandage, une perte de contrats ou de commandes qui est en lien directe avec le sinistre. Vous devez également convaincre l'assureur que vous êtes incapable de reprendre la production dans une autre de vos installations. Lors de son étude du relevé des dommages, outre la baisse de revenus, l'assureur posera également son regard sur la constance de la production – dans le cas d'un risque manufacturier – soit la tendance à la hausse ou à la baisse.

Voici quelques points à considérer en assurance pour pertes d'exploitation :

- Êtes-vous exposé à des situations d'interdépendance entre vos usines de fabrication ou d'assemblage?
- Est-ce que votre entreprise est affectée lors d'une interruption des services publics – tels l'électricité, le chauffage, l'eau, le gaz – qui survient hors de vos lieux?
- Les pertes d'exploitation contingentes : l'incapacité d'obtenir des pièces de vos fournisseurs ou l'incapacité de vos clients d'acheter vos produits peut avoir une conséquence sérieuse sur votre entreprise.
- Une entreprise qui a subi une perte ou un rendement négatif doit tout de même remplir son formulaire de déclaration et ainsi prévoir les dépenses qui vont demeurer après un sinistre, si vous désirez que l'assureur les rembourse.
- Ne faites pas l'erreur de plusieurs entreprises, soit de choisir ou couper dans certains postes de dépense lorsque vous remplissez le formulaire « profits ». Par exemple, advenant un sinistre, les frais de publicité devraient rarement être diminués – voulez-vous vraiment vous faire oublier?
- Étant donné la conjoncture économique actuelle où la main d'œuvre est de plus en plus rare, certaines entreprises décident d'assurer la main d'œuvre ordinaire pour des périodes de 90 jours. Qu'il s'agisse de main d'œuvre spécialisée dans le secteur manufacturier, d'une entreprise en région, d'un détaillant ou d'un vendeur clé, à la reprise des activités, cette main d'œuvre sera-t-elle nécessaire ou encore disponible pour vous?

Conseils pratiques

- Lors d'un sinistre majeur, il serait préférable pour votre entreprise de retenir les services d'une firme comptable spécialisée afin de vous aider à préparer votre preuve de perte.
- Les frais de vérification de la firme comptable sont généralement remboursés selon une limite prévue à la police; il faudra prévoir une limite suffisante.
- Pour simplifier le processus de vérification comptable, prévoir l'ouverture d'un poste de dépense séparé afin de comptabiliser distinctement les frais imputables au sinistre.
- Si votre entreprise est une PME, saviez-vous que certains assureurs offrent une garantie pour la perte réelle subie? Il s'agit d'un choix judicieux car il n'y a aucune coassurance applicable en cas de sinistre.